

Réponse à la Consultation publique du CSA sur le développement de la radio numérique terrestre

A. QUELLE TECHNOLOGIE POUR QUELS AVANTAGES ?

Question A.1

Quels types de programmes souhaiteriez-vous entendre/diffuser en numérique? Musique, talk, classique, jazz, information, vie communautaire ... Cette question s'adresse tant au public qu'aux opérateurs potentiels.

Réponse de la RTBF :

L'offre diffusée en numérique devraient idéalement être constituée par :

1. Dans chaque bassin de diffusion, le simulcast d'un maximum de la variété de l'offre FM actuelle, mais avec une amélioration significative du confort d'écoute et du niveau de la couverture par rapport à celle de la FM
2. Une nouvelle offre uniquement numérique, constituée de nouvelles radios (dont par exemple des programmes musicaux thématiques et des programmes à destination de communautés spécifiques : juive, arabe, turque, méditerranéenne (italienne & espagnole), catholique, protestante, etc...) ou par l'extension du bassin de diffusion de radio existantes (donc nouvelles pour les auditeurs de ces bassins), dans un esprit de contribution à la diversité du paysage et selon les possibilités économiques et technologiques. A ce sujet, il serait intéressant qu'en complément à l'offre du service public et des différentes radios privées en réseau et indépendantes, soit diffusées sur tout le territoire FWB :
 - une radio (pré-existante) dans chacune des 3 autres langues principalement utilisées en Belgique, à savoir :
 - en néerlandais (Radio 1- VRT),
 - en anglais (BBC World Service cf. disparition du 648 kHz en mars 2011)
 - en allemand (BRF 1) (la RTBF étant liée avec celle-ci par un accord)

A noter que durant la période de simulcast au cours de laquelle les opérateurs historiques prennent en charge le coût de la double diffusion et celui de la promotion de la migration numérique, ceux-ci devraient bénéficier d'une priorité pour la création de nouvelles radios.

3. De nouveaux services full data comme l'ajout de métadonnées, l'EPG, le TPEG etc... (cfr plus loin)

Question A.2

Avez-vous un projet radiophonique à proposer pour la future plateforme numérique terrestre ? Merci d'en donner une brève description.

Réponse de la RTBF :

Les missions de la RTBF sont définies par son contrat de gestion. De nouveaux programmes DAB+ (notamment thématiques) sont à l'étude au sein du service public.

B. CAPACITES SPECTRALES ET COUVERTURES

Question B.1

Quel type de couverture (communautaire ou provinciale) correspondrait le mieux à votre projet radiophonique? Veuillez indiquer les raisons de votre choix.

Réponse de la RTBF :

La RTBF souhaite diffuser pour chacune des 4 couvertures provinciales :

- 2 décrochages Vivacité (ex. Viva Charleroi et Viva Mons dans le MUX du Hainaut)
- La première
- Classic 21
- Pure FM

Ceci afin de pouvoir diffuser des contenus plus régionalisés, tels que les métadonnées.

Par ailleurs si une radio de type « info trafic » devait voir le jour, elle devrait aussi pouvoir être diffusée régionalement pour les mêmes raisons.

Les autres nouveaux projets de la RTBF seraient diffusés dans le Multiplex de couverture communautaire qui porterait également les programmes « de communauté » (cfr plus haut) ainsi que pour les nouvelles radios privées Enfin, il serait judicieux de conserver 10% de chacune des deux couches pour des services exclusivement data (EPG, TPEG et autres développements).

Question B.2

De manière générale, le cahier des charges pour les nouveaux services radiophoniques devrait-il être identique à celui d'un réseau provincial ou communautaire sur la FM, ou bien, s'agissant d'une nouvelle plateforme technologique, les obligations des nouveaux services devraient-elles être revues à la baisse ? Merci de développer votre réponse et de donner des suggestions s'il échet.

Réponse de la RTBF :

Le cahier des charges ne doit pas être revu à la baisse.

Une radio « au rabais » ne serait pas d'un grand intérêt pour l'auditeur et les « radios « musicales automatiques (sans véritable succès local) sont pléthoriques sur internet. C'est la diversité de l'offre en « vraies » radios s'adressant spécifiquement aux auditeurs de la FWB qui pourra répondre à ses attentes, l'inciter à migrer vers le numérique et permettre une vraie politique radiophonique belge francophone.

Question B.3

De manière plus spécifique, selon quels critères un opérateur communautaire pourrait-il être autorisé à être diffusé sur un multiplexe provincial?

Réponse de la RTBF :

En fonction de 3 critères :

- *L'offre en contenus éditoriaux audio locaux ou régionaux (décrochages éditoriaux)*
- *La publicité locale ou régionale (décrochages publicitaires)*
- *Les métadonnées locales ou régionales*

Question B.4

S'il était possible de dégager des fréquences de petite puissance pour couvrir les grandes villes de la Fédération Wallonie-Bruxelles, seriez-vous intéressé par une place sur un multiplexe urbain ?

Réponse de la RTBF :

Dans l'absolu la RTBF n'envisage pas aujourd'hui de diffuser des programmes spécifiques sur un canal exclusivement urbain.

Elle pourrait cependant apporter son expertise à l'étude de faisabilité technique de ces émetteurs urbains destinés à des radios très locales.

Question B.5

Considérez-vous que les pouvoirs publics devraient intervenir dans la recherche d'un équilibre dans l'exploitation du marché publicitaire, par exemple entre différentes zones de chalandise (provinciales /communautaires) et le cas échéant, comment ?

Réponse de la RTBF :

Les règles en matière de publicité sur les chaînes de la RTBF sont définies par son contrat de gestion.

C. COÛTS DE DIFFUSION

Question C.1

En absence d'aide à la diffusion des pouvoirs publics, seriez-vous en mesure d'assumer les coûts de diffusion et les coûts liés aux investissements pour le simulcast de votre service radiophonique ?

Réponse de la RTBF :

Les coûts de diffusion OUI, les coûts liés aux investissements NON

Question C.2

En absence d'aide à la diffusion des pouvoirs publics, seriez-vous en mesure d'assumer les coûts de diffusion et les coûts liés aux investissements (soit 1800€ HTVA/kbps au lieu de 1000€ HTVA) pour un nouveau projet radiophonique (qui n'est pas diffusé sur la FM) ?

Réponse de la RTBF :

Les coûts de diffusion OUI, les coûts liés aux investissements NON

Question C.3

Faudrait-il élargir l'aide à la diffusion aux autres radios indépendantes ? Quels seraient les critères et les mécanismes de soutien les plus équitables ?

Réponse de la RTBF :

Durant la période de simulcast, les radios associatives/universitaires et locales à vocation culturelle qui ont accès au marché publicitaire de manière limitée devraient pouvoir bénéficier d'une aide financière.

Question C.4

Avez-vous des suggestions à formuler au sujet de l'aide à la diffusion ?

Réponse de la RTBF :

Aide des pouvoirs publics au niveau des coûts liés aux investissements du déploiement du DAB+ en FWB sur les deux couches, communautaire et provinciale, déployées à partir du réseau DAB de la RTBF (estimé à 13 millions d'euros pour les 10 premières années)

Par ailleurs, dans l'hypothèse de la création d'une plateforme de promotion de la migration digitale, celle-ci devrait être aidée financièrement via l'attribution d'une partie du Fonds d'aide à la création radiophonique, sachant que la promotion sera déterminante dans le succès de la migration digitale.

D. QUALITE SONORE ET DONNEES ASSOCIEES

Question D.1

Pourriez-vous donner une appréciation de la qualité sonore des échantillons A, B et C?

Echantillons (Musiq3) en écoute sur <http://ecoute-rnt.csa.be> De préférence, écoutez les échantillons en .wav si vous avez une connexion internet à haut débit.

Réponse de la RTBF :

A l'écoute des trois échantillons « wav » déposés sur le site du CSA, sur un équipement PC portable ou avec des enceintes PC, il est difficile de faire une différence entre les échantillons. On peut considérer que cette écoute correspond à la qualité sonore de la majorité des radios dites « de cuisine ».

Cela corrobore les tests effectués par la RTBF depuis le printemps 2011 sur les 4 flux DAB+ : quel que soit le débit choisi, à partir de 32kpbs, ils est pratiquement impossible de faire la différence sur la grande majorité des récepteurs DAB+ aujourd'hui sur le marché.

En écoutant les échantillons sur une amplification Hifi, on peut noter une différence de rendu sur l'échantillon B. Cette différence est audible principalement sur les voix seules, elle n'est remarquable qu'en comparaison entre les échantillons. Écouté seul, sans autre référent, l'échantillon « wav » B semble tout à fait convenable.

Il est à noter que ces échantillons ont été fabriqués sur base de la diffusion des programmes test en DAB+ fait par la RTBF. Le programme diffusé en numérique est au départ un programme destiné à la FM, avec un traitement audio destiné à la diffusion analogique.

Les réglages des traitements audio à destination d'une diffusion numérique sont différents. Il est fort probable qu'ils gommant les imperfections liées à la compression numérique AAC.

Question D.2

De quel débit audio aimeriez-vous idéalement disposer ?

Réponse de la RTBF :

Le bon débit standard pour une radio semble être de 64kpbs pour l'audio ET les datas (avec répartition entre audio et data au choix de l'éditeur du service)

Avec 3 exceptions :

- Une radio de musique classique (96 kbps audio et data compris)
- les petites radios associatives/universitaires et locales à vocation culturelle qui ont accès au marché publicitaire de manière limitée et qui bénéficieraient d'une aide financière (32 kbps sans data, afin de diminuer leurs coûts de diffusion)

Les groupes disposant de plusieurs radios devraient pouvoir gérer eux mêmes de manière dynamique dans le temps l'entièreté de la capacité octroyée (d'où possibilité de création temporaire de « pop-up radio » liée à un évènement par ex par diminution du débit de leurs autres chaînes ou de leurs métadonnées).

Question D.3

Estimez-vous qu'un **débit audio minimum** devrait être fixé ? Si oui, quel serait ce débit audio minimum ? **Deux débits** (Classic21 en 32kbps et en 56kbps) en écoute sur <http://ecoute-rnt.csa.be> De préférence, écoutez les échantillons en .wav si vous avez une connexion internet à haut débit.

Réponse de la RTBF :

Oui : 32 kbps audio pour les petites radios, 48 kbps pour les autres

Question D.4

Envisagez-vous de produire des **données associées** ?

Réponse de la RTBF :

Bien évidemment.

Les données associées sont un des atouts de la radio numérique.

Question D.4.1

Si oui, de quel type (texte, images, les deux) ?

Réponse de la RTBF :

Les deux :

- Les données textuelles seront disponibles sur tous les récepteurs radios DAB/DAB+, du récepteur « de cuisine », au récepteur le plus évolué.
- Les récepteurs disposant d'un écran permettant la diffusion d'images (slide shows) vont par ailleurs se développer.

Question D.4.2

Pour quel type de contenu (pochette de disque, météo, info-traffic, ...)?

Réponse de la RTBF :

“The sky is the limit”, dans les limites liées à la technologie.

Il faut profiter de l'écran pour apporter des contenus variés aux auditeurs.

Question D.5

De quel débit souhaitez-vous idéalement disposer pour diffuser vos données associées ? Les éditeurs de services existants ou potentiels intéressés sont invités à remplir le tableau figurant en annexe 1.B

Réponse de la RTBF :

L'expérience des autres pays indique que le débit des données associées n'est pas « normé » et varie de 0 kbps à 112 kbps.

A défaut de connaissance suffisante de l'avenir, il est important de laisser à chaque éditeur la liberté de gérer la capacité qui lui est attribuée

Techniquement deux solutions sont possibles :

- l'intégration des métadonnées au flux audio, modèle utilisé dans la plupart des pays. Dans ce cas, le débit de données est techniquement limité au tiers de la capacité du flux.
- la séparation des canaux Audio et Data, modèle utilisé en Allemagne. Nous avons pu constater qu'il n'était pas bien accepté par tous les récepteurs dotés d'écrans et qu'il semble

induire certains désavantages, le seul avantage étant de pouvoir dépasser le tiers de capacité du flux audio.

E. ORGANISATION DE LA DIFFUSION

Question E.1

Etes-vous favorable à cette disposition ? Dans la négative, quelle alternative proposez-vous ?

Réponse de la RTBF :

NON, pour favoriser une migration massive vers la radio digitale, il semble impératif de devoir fixer un calendrier d'extinction de la FM.

Question E.2

Estimez-vous souhaitable de revoir les dispositions décrétales en matière d'autorisation pour adopter une approche plus cohérente avec la multiplication des plateformes de diffusion, ou à tout le moins une harmonisation des échéances des autorisations FM en fonction du calendrier de déploiement de la radio numérique par les autorités ?

Réponse de la RTBF :

OUI

Le modèle Norvégien semble être à ce sujet une bonne solution :

⇒ Décision d'extinction complète de la FM deux ans après que ces conditions soient remplies :

- 50% des auditeurs écoutent la radio au moins 1x par jour sur une plate-forme digitale (toutes plateformes confondues)
- Meilleure couverture DAB+ que la FM

Si l'on tient compte des deux ans et d'une durée totale de simulcast estimée à 7 ans, 2017 pourrait être l'année de la décision d'un switch off FM pour fin 2019. Par conséquent il y aurait lieu d'adapter prorata temporis la durée des prochaines autorisations FM.

Question E.3

Comment envisagez-vous votre avenir sur la FM au-delà des cinq prochaines années ? De manière générale, quel usage préconisez-vous pour la bande FM après basculement de la majorité des auditeurs vers les plateformes numériques ?

Réponse de la RTBF :

La destination future de la bande2 est à déterminer, sachant qu'il faut absolument éviter toute confusion dans l'esprit du public qui pourrait provenir du maintien d'une offre significative en FM.

Francis GOFFIN,
Directeur Général de la Radio
RTBF
14 novembre 2011.